



**CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE  
(C.A.E.A.)  
SESSION 2024**

**Note d'informations**

**Références** : Décret n° 2015-193 du 19 février 2015 et arrêtés du 19 février 2015 (JO du 21 février 2015) - Note de service du 03/11/2022 (BOEN n° 46 du 08/12/2022).

Les épreuves se dérouleront le **jeudi 30 mai 2024 à 14h00**.

Les inscriptions se dérouleront du **mercredi 31 janvier au mercredi 13 mars 2024**.

Les épreuves écrites s'effectuent sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM).

**Durée totale de l'épreuve écrite d'admissibilité : 3 heures**

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité est national.

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

**L'épreuve orale d'admission** se compose de deux parties :

- **1<sup>ère</sup> partie** : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (soixante minutes de préparation et trente minutes de présentation) - Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels ;

- **2<sup>ème</sup> partie** (durée trente minutes) : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers.

La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire.

**Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site du Rectorat [www.ac-normandie.fr](http://www.ac-normandie.fr) / rubrique Scolarité Etudes / Examens / Examens et diplômes / Autres examens, en cliquant sur le formulaire « CAEA 2024\_Dossier d'inscription ».**

**Les dossiers, accompagnés des pièces justificatives, devront être adressés pour le mercredi 20 mars 2024, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :**

- Rectorat de l'académie de Normandie - DECSUP - 168 rue Caponière - 14061 CAEN Cedex -

Contact :

mail : [dec-sup4-caen@ac-normandie.fr](mailto:dec-sup4-caen@ac-normandie.fr)

tél : 02.31.30.08.93

**Conditions d'inscriptions :**

Cet examen est ouvert aux étudiants ou professeurs ayant suivi des études, en formation initiale ou continue, et souhaitant participer à un enseignement dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.